

01/09

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 21 FEVRIER 2017

Présents :

Richard BALME, Catherine BLANC, Hadrien CLOUET, Solène DELUSSEAU-JELODIN, Grégoire ÉTRILLARD (arrivée 9 h 16), François HEILBRONN, Alexandre HENNION, François HOULLIER (départ à 11 h 15), Théo IBERRAKENE, William JUDD, Samuel KHALIFA, Marc LAZAR (départ à 10 h 48, procuration à Karoline POSTEL-VINAY), Jeanne LAZARUS (départ à 11 h 17), Emmanuel LAZEGA, Romaric LAZERGES (départ à 11 h 13), Josselin MARC (départ à 9 h 15), Vincent MARTIGNY (arrivée à 9 h 11, départ à 10 h 37, procuration à Grégoire ETRILLARD), Nicolas METZGER, Arthur MOINET, Vincent MORANDI, Karoline POSTEL-VINAY, Marie RASSAT, Marilou ROUJA-VANDENBROUCK (départ 11 h 10, procuration à Théo IBERRAKENE), Carla SASIELA.

Absents ou excusés

Florent BONAVENTURE (procuration à Vincent MORANDI), Patrice BOURDELAIS (procuration à Richard BALME), Olivier DUHAMEL (procuration à Marc LAZAR), Manuelle FRANCK (procuration à François HOULLIER), Béatrice GILLE (procuration à François HOULLIER), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Nicolas METZGER), Florence MEAUX (procuration à Nicolas METZGER), Arnaud ROBINET (procuration à Richard BALME), Camille THOMAS-ORTEL.

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	représentante du recteur
Charline AVENEL	secrétaire générale de l'Institut d'études politiques de Paris
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice de la scolarité,
Bénédicte DURAND	doyenne du Collège universitaire
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Pascale LECLERCQ	directrice adjointe des études et de la scolarité
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Paolo MODUGNO	chargé de mission à la direction des affaires internationales
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Benoît THIEULIN	co-doyen de l'École du management et de l'innovation
Francis VERILLAUD	directeur des affaires internationales
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Élection de la vice-présidente étudiante ou du vice-président étudiant du Conseil	2
II. Point d'étape sur l'Acte 2 du Collège universitaire	4
III. Projet de création d'un master « Innovation et transformation numérique » en partenariat avec Télécom ParisTech	13
IV. Présentation du double diplôme avec l'Université Bocconi	17
V. Point d'étape sur notre futur campus parisien	19
VI. Information sur la Charte relative à l'acceptation des financements publics et privés, sur la politique de nomination des espaces et des programmes.	19
VII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 13 décembre 2016	19
VIII. Échange d'informations sur des questions diverses	19

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 21 FEVRIER 2017**

La séance est ouverte à 9 h 00 par Nicolas METZGER.

Nicolas METZGER

Bonjour à toutes et tous. Je suis très heureux de vous retrouver après cette longue interruption. L'ordre du jour est assez chargé avec l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle vice-président(e) étudiant(e), un point d'étape sur l'acte 2 du Collège universitaire, la présentation d'un projet de master « Innovation et transformation numérique » en partenariat avec Télécom ParisTech, la présentation du double diplôme avec l'université Bocconi, un point d'étape sur notre futur campus parisien, un point d'information sur la Charte relative à l'acceptation des financements publics et privés et sur la politique de nomination des espaces et des programmes, et enfin les deux points habituels que sont l'adoption du procès-verbal et les questions diverses.

J'annonce les procurations :

- M. BONAVENTURE a donné procuration à M. MORANDI.
- M. BOURDELAIS a donné procuration à M. BALME.
- M. DUHAMEL a donné procuration à M. LAZAR.
- Mme FRANCK a donné procuration à M. HOULLIER.
- Mme GILLE a donné procuration à M. HOULLIER.
- Mme LEMARDELEY m'a donné procuration.
- Mme MEAUX m'a donné procuration.
- M. ROBINET a donné procuration à M. BALME.

I. ÉLECTION DE LA VICE-PRESIDENTE ETUDIANTE OU DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT DU CONSEIL

a) Exposé

Nicolas METZGER

Ce premier point est consécutif à la décision de M. MARC, qui a nous récemment envoyé un message pour indiquer qu'il souhaitait démissionner de sa fonction de vice-président étudiant de ce Conseil. M. MARC, je vous cède la parole pour expliquer les raisons de votre démission, puis nous procéderons à votre remplacement.

Josselin MARC

Merci Monsieur le Président. Le 23 novembre dernier, lors des élections étudiantes du CROUS, les étudiants ont encore une fois accordé leur confiance à l'UNEF. À l'IEP, plus de 80 % des votants ont voté pour le projet de l'UNEF. J'ai la chance de pouvoir représenter les étudiants au sein du Conseil d'administration du CROUS de Paris et continuer à porter ce projet d'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants, notamment au sein du réseau des œuvres qui est chargé de cette fonction. C'est pour pouvoir m'engager pleinement dans cette nouvelle fonction que je démissionne de la vice-présidence étudiante de ce Conseil. Avant de procéder à la nouvelle élection, je souhaiterais revenir sur mon expérience au sein des conseils. J'ai eu la chance de siéger depuis 2012 dans les conseils de Sciences Po, c'est-à-dire avant la réforme des statuts. C'est d'ailleurs le premier conseil qui se tient depuis le premier anniversaire de cette fameuse réforme. J'ai pu voir comment ont évolué ces conseils et comment fonctionne cette institution. Je pense que la réforme des statuts a permis de redistribuer les cartes de la gouvernance à l'ensemble des communautés de Sciences Po qui peuvent désormais porter un véritable projet éducatif pour l'institution. Ce rééquilibrage des pouvoirs doit être pleinement saisi par les membres du Conseil qui font vivre cette institution. C'est dans ce lieu exceptionnel qui réunit enseignants, salariés, doctorants, étudiants, personnels administratifs et personnalités extérieures que nous pouvons créer les conditions pour faire vivre cet établissement et son projet pédagogique et de recherche. Je pense qu'il est important de rappeler que le Bureau de ce Conseil permet de rassembler

ces différentes composantes : ce n'est pas une simple chambre d'enregistrement qui valide les documents et vérifie qu'ils sont bien mis en page. Ce Bureau permet de porter un projet cohérent pour assurer la réussite de tous. C'est en ce sens que doit fonctionner le prochain Bureau. Après mes cinq années dans les conseils de Sciences Po, après de nombreux dossiers, rendez-vous et batailles, je vous quitte. Vous n'imaginez pas le plaisir que j'ai eu – moi, étudiant CEP – de siéger dans ces différents conseils. Je souhaite au prochain ou à la prochaine vice-président(e) de continuer à porter les projets pour lesquels il ou elle a été élu(e).

Frédéric MION

Une très brève intervention pour remercier M. MARC de ses propos et pour saluer le rôle qu'il a joué parmi nous, et notamment au sein du Bureau de ce Conseil. Je me réjouis du vibrant plaidoyer qu'il a livré sur nos nouveaux statuts, mais je déplore que l'UNEF ait voté contre ces statuts lorsqu'ils ont été adoptés. Il semble que l'usage vous a convaincu que ces statuts étaient les bons.

Nicolas METZGER

Je vous adresse également mes sincères remerciements M. MARC pour le précieux travail que vous avez fourni dans le cadre de ce Conseil et de nos réunions de Bureau. Nous avons bien entendu votre message portant sur le risque inhérent à tout fonctionnement démocratique - qu'il soit universitaire ou d'une autre nature - que les instances élues soient en quelque sorte accaparées par le fait majoritaire et puissent se transformer en chambre d'enregistrement. Je sais que vous êtes particulièrement vigilant sur ce point et je m'associe à cette attention. Je salue votre fine connaissance et votre maîtrise des dossiers que nous avons eu à traiter. Je vous remercie enfin pour votre esprit critique, et celui de vos autres camarades étudiants, car il entretient une saine émulation au sein de ce Conseil.

b) Élection

Nicolas METZGER

Je m'enquiers à présent d'éventuelles candidatures pour remplacer M. MARC au sein de notre Bureau. Mme DELUSSEAU-JELODIN est candidate. Puisqu'il n'y a pas d'autre volontaire, je vous cède la parole pour une brève présentation.

Solène DELUSSEAU-JELODIN

Avant toute chose, je souhaiterais saluer le travail de Josselin MARC au sein de ce Conseil. En tant que vice-président étudiant, ses nouvelles fonctions l'appellent au CROUS de Paris, mais je pense que nous pouvons tous le remercier pour le travail très important qu'il a fourni et pour son implication dans le suivi des dossiers. Pour celles et ceux qui ne me connaîtraient pas, je suis étudiante à Sciences Po en master Politiques publiques et je suis également la présidente de l'UNEF Sciences Po. J'ai déjà siégé au Conseil à l'époque où c'était encore le Conseil de direction et j'ai déjà assuré la fonction de vice-présidente étudiante à cette époque, avant de partir en 3^e année à l'étranger. Je connais bien le fonctionnement de ce Conseil et les enjeux des dossiers que nous étudions régulièrement. Bien entendu, ma candidature n'est pas attachée à ma seule personne, mais à la liste de l'UNEF que je représente qui – comme Josselin l'a rappelé – a été majoritaire aux dernières élections centrales de Sciences Po et a fait 80 % des voix aux dernières élections du CROUS. De grands chantiers nous attendent au cours de ce semestre et à plus long terme : la réforme du Collège universitaire dont nous allons parler aujourd'hui, la réforme de la préparation au concours et la refonte du campus de Paris avec l'achat de l'hôtel de l'Artillerie. Ce sont des réformes très importantes pour cette institution. Comme Josselin l'a rappelé, nous tenons à ce que ce Conseil ne soit pas une simple chambre d'enregistrement, mais qu'il puisse pleinement jouer son rôle dans l'élaboration de ces projets communs. Vous connaissez l'implication et le sérieux des élus UNEF : nous tenons toujours à travailler les dossiers en profondeur, à être force de proposition et à faire un véritable travail de fond avec l'ensemble des membres du Conseil, qu'il s'agisse des salariés, des chercheurs, des professeurs et des autres forces étudiantes. Bien entendu, si vous m'accordez votre confiance, je m'attacherai à continuer ce travail avec toutes les forces vives de ce Conseil.

Nicolas METZGER

Merci pour ce vibrant plaidoyer. L'un de nous a-t-il une question à adresser à Mme DELUSSEAU-JELODIN ? Ce n'est pas le cas, donc je vous propose de passer au vote à bulletins secrets. Ceux

d'entre nous qui ont des procurations doivent utiliser un nombre d'enveloppes correspondant au nombre de procurations. Je vous demande d'inscrire le nom de Mme DELUSSEAU-JELODIN. Si vous estimez qu'il est trop long et puisqu'elle est la seule candidate, vous pouvez simplement indiquer que vous êtes pour ou contre sa candidature, nous nous en contenterons.

Nombre de votants : 30.

Résultat du vote : 4 abstentions, 26 pour.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris élit à la majorité Solène DELUSSEAU-JELODIN au poste de vice-présidente du Conseil de l'Institut.

Nicolas METZGER

Je vous adresse nos félicitations Mme DELUSSEAU-JELODIN. Nous avons hâte de vous retrouver à l'occasion de nos prochaines réunions préparatoires. Nous saluons le départ de M. MARC en le remerciant à nouveau. (*Applaudissements*).

II. POINT D'ETAPE SUR L'ACTE 2 DU COLLEGE UNIVERSITAIRE

a) Exposé

Nicolas METZGER

Ce point d'étape sur l'acte 2 du Collège universitaire est présenté par sa doyenne, Mme DURAND, et par la directrice de la scolarité, Mme DUBOIS-MONKACHI. Je précise que nous avons reçu deux documents. Le premier a été joint dans le dossier qui vous a été envoyé, il y a 10 jours, et présente des orientations générales que la plupart d'entre nous connaissent, puisque nous avons déjà assisté à un certain nombre de présentations de cette nature. Le second document a été déposé sur table et présente un bilan assez clair de ce qui a été réalisé jusqu'ici et de ce qui reste à faire. Cela permettra à chacun d'entre nous de savoir exactement où nous en sommes puisque la rentrée approche à grands pas. Mesdames, je vous cède la parole en vous demandant de ne pas dépasser une dizaine de minutes pour votre intervention conjointe.

Bénédicte DURAND

Nous ferons au mieux et le plus efficacement possible. Veuillez nous excuser pour le retard avec lequel ce document de présentation vous a été transmis. La vérité est qu'il sort tout juste du four et que nous l'avons transmis dès la cuisson suffisante, pour une présentation zoom sur la 1^{re} année du nouveau cursus du Collège universitaire. Sur la première page, vous avez un état des lieux de l'avancement du projet : c'est un avancement échelonné, année après année. Nous sommes aujourd'hui dans une première séance d'information du nouveau cursus avec la présentation de la 1^{re} année. Nous envisageons une présentation – peut-être au prochain Conseil – de la 2^e année et des conditions de départ en 3^e année. Le travail commence à donner ses fruits de manière assez précise et nous espérons pouvoir faire voter ce qui doit l'être dans ce calendrier, c'est-à-dire dans un processus progressif à partir du mois d'avril prochain. J'en profite pour souligner – et je le ferai sans doute à chaque fois – la qualité du travail accompli par les 13 groupes actuellement à l'œuvre qui associent des enseignants, les directions de la maison, au premier rang desquelles la direction des études et de la scolarité dont les équipes sont totalement investies, et les étudiants qui sont pleinement associés dans cette phase du travail. Je salue leur présence et leur travail assidu.

Dans les nouveautés de la 1^{re} année, il y a le rééquilibrage des 5 disciplines de la maison dans un volume horaire équivalent. Sur deux semestres, vous voyez apparaître ces 5 disciplines. Les historiens et les départements sont très présents dans notre travail : c'est eux que nous avons sollicités pour reconstruire la charte générale de l'enseignement de ce Collège universitaire et les chartes particulières pour chacune des années d'enseignement. Les historiens ont exprimé le souhait de voir le 19^e siècle être le premier enseignement d'histoire en ouverture de la scolarité à Sciences Po. Les économistes ont choisi d'intégrer macroéconomie et microéconomie dans un cours resserré qui s'appelle *Core Economics*, qui est un cours aujourd'hui proposé dans les plus prestigieuses universités internationales d'économie. Les juristes et la culture de la maison ont fait le choix d'un affichage réaffirmé des institutions politiques. Sans détailler la science politique et la sociologie, nous sommes dans un cadre

d'introduction extrêmement large de ces deux disciplines et de découverte des grands enjeux disciplinaires. Une nouveauté de cette 1^{re} année est le cours d'humanité : ce cours a plusieurs spécificités en contenu et en méthode. Ce cours peut être animé soit par des historiens, soit par des philosophes : il a vocation à être pluridisciplinaire et à faire rentrer les étudiants dans des logiques pluridisciplinaires, notamment au travers des séminaires de lecture qui vont s'accrocher à ces cours. Par ailleurs, c'est un cours qui sera développé de manière spécifique selon les campus. Autant les 5 disciplines premières seront projetées de manière commune sur l'ensemble des campus, avec l'aide et l'investissement remarquables de la faculté permanente, autant ce cours d'Humanités profitera de l'identité géographique de chacun des campus pour donner une couleur civilisationnelle particulière dans un cours qui sera soit de philosophie – très majoritairement –, soit un cours d'histoire.

En ayant dit cela, je bascule sur le séminaire de lecture qui n'est pas une nouveauté, mais plutôt une résurrection. Il a existé dans l'établissement, il y a quelques décennies : Michel GARDETTE pourrait nous en parler parce qu'il est un des concepteurs de la première mouture. Il est important d'emmener tout de suite nos étudiants dans une logique qui place les textes et la lecture en tant qu'élément central du cursus. Ce séminaire de lecture sera dans un cours annualisé pour donner du temps de lecture : vous aurez un cours magistral alterné avec un séminaire de lecture pour laisser 15 jours de lecture aux étudiants qui se retrouveront pour travailler leurs lectures et en parler. Je vous ai dit que les cours d'Humanités sont connectés aux campus et à leur identité géographique : ces séminaires de lecture pourront être proposés dans les langues des campus. L'idée est de se confronter aux textes en langue originale, dans la variété des langues proposées sur les campus.

Autre nouveauté au niveau des langues : cette 1^{re} année pose un nouveau cadre d'enseignement des langues. Je rappelle nos objectifs depuis le début de notre réflexion sur la place des langues dans le Collège universitaire. Il y a l'ouverture maximale à tous les étudiants, français ou internationaux, donc aucun prérequis à l'entrée au Collège universitaire, sinon une maîtrise soit du français, soit de l'anglais : tous les autres prérequis ne sont pas exigés à l'entrée au Collège universitaire afin de permettre la poursuite de l'internationalisation du Collège. Autre objectif, la plus grande ouverture en 3^e année à tous les étudiants du Collège universitaire : dans la phase de diagnostic, nous avons constaté qu'un certain nombre d'étudiants, avec des marquages sociaux assez clairs, ne parlaient pas en 3^e année de la même manière que les autres du fait d'un déficit, notamment en anglais, qui était sensible. Par ailleurs, nous voulons préserver toutes les opportunités linguistiques pour tous nos étudiants. Enfin, nous affirmons que l'enseignement des langues doit avoir une place régulée dans l'offre de formation, qu'il doit interpeler la responsabilité de l'étudiant dans son parcours, au vu de ses prérequis quand il arrive au Collège – et ils sont très hétérogènes – et au vu de son projet de mobilité et son rapport à la spécialité géographique du programme dans lequel il se trouve. Forte de ces trois principes, cette 1^{re} année pose un double fonctionnement : 4 heures socle qui font partie du cursus qui va impacter le passage en 2^e année et un complément d'horaires possibles et ouverts dans le cadre des options pour permettre aux étudiants qui en ont besoin de faire plus de 4 heures sans que cela vienne toucher le cœur de formation. Je rappelle que le cœur de notre formation n'est pas l'enseignement des langues, mais l'enseignement des sciences humaines et sociales.

Enfin, trois enseignements mettront au travail les étudiants de manière plus active. C'était une des grandes idées de la réforme, à savoir que les étudiants soient davantage partis prenants de leur formation. Nous comptons d'abord sur les enseignements de mathématiques qui seront activement proposés avec la nécessité de faire surgir les statistiques de manière plus forte dès la 1^{re} année. Par ailleurs, les ateliers artistiques sont un des trésors de ce Collège universitaire et continueront de vivre afin de croiser la réflexion, l'émotion et l'engagement personnel. Enfin, une nouveauté avec la conférence d'actualité qui proposera aux étudiants de se saisir de grandes problématiques d'actualité de manière pluridisciplinaire. Vous voyez que la 1^{re} année est extrêmement ouverte sur tous les champs disciplinaires, elle assume le fait de faire entrer les étudiants dans le cœur respectif de chaque discipline en les emmenant progressivement vers des logiques pluridisciplinaires. Cette 1^{re} année est calée, à part quelques ajustements possibles. Nous sommes en train de travailler, dans le même contexte, sur la 2^e année qui n'est pas encore complètement sortie du four. Pour que la cohérence complète des trois années soit totale, nous devons nous assurer que la sortie de la 2^e année n'impacte pas des éléments sur la 1^{re} année. Prenez ce document comme une maquette très stabilisée au stade où je vous le présente, avec quelques ajustements possibles. Je cède la parole à Mme DUBOIS-MONKACHI qui va présenter les règles de scolarité modifiées par cette 1^{re} année.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je vais vous présenter le cadre de scolarité en regard de cette 1^{re} année. En préambule, je m'associe aux remerciements de Bénédicte DURAND envers les groupes de travail et les services centraux qui ont été partie prenante. Nous n'avons pas attendu le mois de février 2017 pour nous intéresser à la scolarité du Collège universitaire. Nous avons notamment très rapidement travaillé sur une étude concernant les majeures qui sont un des points importants de cette nouvelle maquette. Nous vous présentons le cadre de scolarité tel qu'il a été précisé au sein des groupes de travail. Je remercie Marie RASSAT qui pilote ce groupe qui intègre des étudiants, enseignants, directeurs de campus et de responsables de services centraux.

Trois points me paraissent importants. Le premier est le réajustement des crédits que nous avons opéré avec cette nouvelle maquette pour être dans un schéma beaucoup plus réaliste. Je vous rappelle que le crédit ECTS porte un élément important : c'est une unité de compte sur le temps de travail. Un crédit équivaut à 25 heures de travail devant l'enseignant, ce qu'on appelle du travail académique en autonomie. Dans la maquette actuelle, si nous faisons le calcul, nous arrivons à 50 heures de travail hebdomadaire par étudiant, les cours représentant à peu près 500 heures par année. L'idée est de revenir à un étiaje plus normalisé, qui correspond déjà à la licence au niveau européen en revenant à 180 crédits au total, avec des débords possibles et avec la possibilité – si l'institution le décide – d'aller chercher une mention de grade de licence pour ce diplôme. Ce réajustement est possible parce que la majeure qui s'enracine dès la 1^{re} année se développera jusqu'en 3^e année. La place de la 3^e année dans ce nouveau collège est importante et permet ce lissage des crédits. Ce réajustement des crédits a un impact important sur la charge de travail. Le message envoyé aux étudiants n'est pas celui d'une diminution de la charge de travail, mais une meilleure adaptation à la réalité puisque, dans la maquette actuelle, nous comptabilisons 50 heures de travail hebdomadaires, ce qui est au-delà de ce que font les carabins qui sont les étudiants les plus besogneux. Avec cette réforme, nous arriverons à une charge déjà importante mais plus raisonnable de 37 heures de travail en autonomie par semaine, hors cours, ce qui est déjà très lourd. La charge de travail est donc toujours importante, mais rationalisée. Un autre élément incident est que le temps passé devant l'enseignant est plus important du fait de ce réajustement de crédits puisqu'il passe de 27 % dans la maquette actuelle à 34 % dans la nouvelle maquette, ce qui va certainement engendrer une meilleure qualification de la réussite.

Le deuxième élément est la refondamentalisation en termes de validation des crédits. Nous serons demain dans une maquette qui peut porter 78 crédits, mais pour passer de la 1^{re} année à la 2^e année l'étudiant devra valider 60 crédits, et par n'importe lesquels : ceux qui sont inscrits dans le bloc fondamental. C'est la même logique qu'au niveau du master : il faut valider 120 crédits qui doivent être pris sur des enseignements fléchés par l'équipe pédagogique. Le troisième élément est l'ouverture : si nous limitons le nombre de crédits à 180, il y a beaucoup de choses faites par l'étudiant hors curriculum qui sont importantes dans son expérience étudiante et qui ne sont pas valorisées à ce stade ou qui sont ajoutées dans le relevé de notes sans avoir une amplitude suffisante et sans être associées à des compétences. C'est ce que nous avons voulu mettre en place avec le portfolio de compétences qui sera un élément supplémentaire de valorisation du parcours de l'étudiant et qui lui permettra, à travers son expérience étudiante, de valider ou pas, selon son implication, cette expérience. Il peut s'agir de stages d'intégration, de voyages d'études, de stages de fin de 1^{re} année ou de différents éléments proposés par l'institution et auxquels l'étudiant adhère. Cela délivrera des compétences déclinées dans un document appelé le passeport des compétences. Nous y trouverons aussi les compétences linguistiques. Je vous rappelle que notre institution est très sensible à la question des langues : demain, nous recevons le centre international d'études pédagogiques de Sèvres pour prétendre à la labellisation de nos formations en français langue étrangère. Par ailleurs, pour revenir aux deux langues de travail que nous avons évoquées, le niveau d'anglais est un prérequis de diplomation puisque nos étudiants doivent obtenir le niveau C1 pour être diplômés du master. Quand un étudiant du Collège universitaire part en 3^e année dans un établissement anglophone il doit se situer au niveau C1 du CECRL Cadre européen commun de référence pour les langues. Nous sommes dans une vraie cohérence concernant l'apprentissage des langues. Il s'agira, dans ce passeport, de décliner les compétences que l'étudiant a acquises à travers toutes ces expériences. Enfin, il y a ce que nous appelons pour le moment le parcours civique qui est au cœur de la réflexion de l'acte 2 : cela concerne la poursuite de l'épanouissement de l'étudiant, recruté non seulement pour ses qualités académiques, mais aussi pour ses qualités d'engagement. Il doit pouvoir optimiser cet engagement pendant ses trois années de scolarité et obtenir une reconnaissance de cet engagement civique.

Il reste encore des choses à faire. Le cadre de la scolarité que nous avons défini pour la 1^{re} année sera probablement celui que nous proposerons pour la 2^e année. Il induit un accompagnement très poussé de nos étudiants afin de favoriser leur réussite. Le nombre de crédits est refondamentalisé sur le cœur de la formation. Le travail d'accompagnement, notamment le tutorat, sera mis en place de manière beaucoup plus systématique à la fin de chaque semestre pour anticiper les rattrapages des étudiants. Un des constats de la direction de la scolarité est la difficulté de suivre des étudiants qui passent en conditionnelle. Dans la nouvelle maquette, il faudra au moins avoir validé au moins 56 crédits pour passer en conditionnelle, mais cela suppose un rattrapage. Avec les équipes du Collège universitaire, nous allons faire en sorte que les temps de rattrapage soient beaucoup plus importants à la fin de chaque semestre, jusqu'au départ en 3^e année, et essayer d'organiser avant ce départ un examen en ligne – nous avons les technologies qui nous permettent des choses assez avancées et sécurisées – pour permettre à l'étudiant de partir à l'étranger en 3^e année libre de toute conditionnalité concernant la première et la 2^e année.

b) Questions et observations

Nicolas METZGER

Merci pour cette double présentation très claire et pour le document synthétique qui l'accompagne. Nous avons consacré plus de temps que prévu à cet exposé mais nous sommes entrés dans les détails, ce qui ne manquera pas de soulever quelques questions. Je vous demande d'être concis, c'est-à-dire de poser vos questions en une minute et d'apporter vos réponses dans le même intervalle de temps.

François HEILBRONN

Je vous remercie pour cette présentation très claire et très complète. Ma première question tient au fait que vous présentez année par année : je ne vois pas d'histoire du 20^e siècle. Je suppose que ça viendra en 2^e année, je voulais juste m'en assurer parce qu'il est important de traiter cette partie de l'histoire. Ma deuxième question est liée à mes enseignements en master dans l'École de management : est-ce que le cursus prévoit une introduction ou une découverte de l'entreprise ? Je constate qu'en arrivant en master tourné vers les entreprises, les étudiants ne connaissent absolument rien à l'entreprise.

Samuel KHALIFA

Merci pour ces explications. Une question sur les Humanités dont vous avez dit qu'elles seraient pluridisciplinaires : je voudrais avoir quelques éclaircissements. Par ailleurs, qu'entendez-vous par identité géographique des campus ? Est-ce régional ? Est-ce thématique ? Est-ce plus hybride ? D'autre part, vous avez dit que les langues devaient s'inscrire comme un vecteur d'accompagnement par rapport aux disciplines : l'enseignement des langues sera-t-il thématique avec des langues de spécialité et non plus général ?

Arthur MOINET

Je vais intervenir sur la question des langues. Si l'UNEF est satisfait de certains groupes de travail, il ne l'est pas de la façon dont s'est déroulé le groupe de travail sur les langues. Nous avons l'impression que nos propositions n'ont pas été écoutées, voire n'ont pas été prise en compte dans les groupes de travail. Nous aimerions contester certains points qui nous paraissent importants pour l'image de Sciences Po. Nous sommes conscients qu'il est nécessaire que certains étudiants conservent 4 heures de langue anglaise à leur arrivée au Collège universitaire, mais cela ne doit pas se faire au détriment des langues comme l'espagnol ou l'allemand qui ne pourraient plus être que des langues en option si l'anglais prend 4 heures. C'est ainsi que le maximum de 4 heures d'anglais peut devenir un problème pour certaines langues, comme le polonais qui nécessite 6 heures. Alors que Sciences Po revendique d'être une école ouverte à l'internationale, le fait de considérer la LV2 comme une langue à option nous pose problème. Il n'est pas normal que nous ne puissions pas valider sa LV2 en espagnol ou dans une langue rare à l'instar d'une langue normale comme l'anglais. Les crédits de cette langue ne compteront plus pour la validation pour les années supérieures. Cela semble être un mépris de certaines langues qui ne sont pas traitées à égalité avec l'anglais. Cela pose un problème pour certains campus et même, au sein du Collège universitaire, pour la diversité culturelle que revendique Sciences Po. Certains campus pourraient perdre leur attractivité, ce qui nous semble être sans intérêt pour certains étudiants, notamment internationaux. Ainsi, nous pensons vraiment que les parcours de LV2 qui sont en option doivent pouvoir compter de la même façon pour la validation des crédits.

Richard BALME

J'ai plusieurs observations à formuler dans le détail, mais plus généralement, je déplore que nous n'ayons pas davantage de temps pour discuter de ces différentes options. Nous avons 8 points à l'ordre du jour ce matin et ceci est un point d'information. Je pense que le Conseil devrait voter sur chacune de ces dispositions, que ce soit l'enseignement des langues ou la création d'une majeure en Humanités. Je regrette vivement que nous n'ayons pas le temps de discuter sur ces points et de voter. Il me semble que cela relève directement des compétences de ce Conseil. Ainsi, je pense que créer un cours de *Core Economics* est une décision fondamentale qui aura des implications dont nous n'avons pas discuté ici. Si nos économistes la proposent et la prennent à leur compte, c'est très bien, mais je pense que c'est une décision qui aura des implications et j'aurais aimé avoir quelques justifications et pouvoir les soumettre à la délibération de ce Conseil. La création de cette majeure en Humanités est très attractive, mais soulève aussi de nombreuses questions. Pourquoi seulement des philosophes ou des historiens pour enseigner dans cette majeure ? Par qui sera-t-elle pilotée ? Nous n'avons pas de département d'Humanités : faudra-t-il en créer un ? Bénédicte, vous parliez de 5 matières fondamentales : j'en vois 6, ou alors les Humanités ne sont pas une matière fondamentale. Il me semble qu'elles le sont. Enfin, si nous créons une majeure en Humanités politiques, ne créerons-nous pas une forme de section littéraire, comme cela existe dans nos lycées français, selon un dispositif qui ne me paraît pas très heureux ?

Vincent MARTIGNY

Je partage tout ce que vient de dire mon collègue Richard BALME. Même s'il est bien d'avoir des groupes de travail, je trouve qu'il est dommage que ce Conseil n'ait pas plus d'espace et de temps et se voit présenter une maquette qui est quasiment finalisée et dont on dit que quelques ajustements restent possibles. Je suis dans ce Conseil depuis quelques années : ce sont des pratiques que nous n'avons pas l'habitude de voir et je trouve cela dommage. S'agissant du contenu, je me demande si les Humanités ne sont pas le retour de la culture générale. Il y a beaucoup de débats dans cette institution sur le fait de ne plus faire de culture générale : c'est une matière qui n'est pas enseignée dans d'autres universités. Dans la mesure où nous essayons de nous inscrire dans un processus international, je me demande en quoi la création d'un parcours d'Humanités – dont je ne vois pas à quoi il fait référence – serait une avancée, même si j'aime bien l'idée. Je ne vois pas concrètement et universitairement comment cela ferait sens, y compris pour les échanges que nos étudiants auront par la suite avec des universités internationales. Par ailleurs, comme M. HEILBRONN, je m'interroge sur l'histoire du 20^e siècle et sur le fait d'apprendre l'histoire du 19^e siècle en arrivant au Collège universitaire. J'imagine que l'histoire du 20^e siècle vient en 2^e année, mais nous aurions pu commencer par elle. Elle est plus proche de nous. Enfin, je m'interrogeais sur un cours d'économie qui mélange macroéconomie et microéconomie alors que ce sont des sujets très difficiles. Généralement, je trouve cela très séduisant, mais en tant qu'enseignant, quand je réfléchis à la façon dont sont formées certaines matières, j'ai du mal à voir la réalité et à comprendre comment cela va se passer.

Nicolas METZGER

Merci beaucoup pour cette première série de questions. Avant de céder la parole à Mmes DURAND et DUBOIS-MONKACHI, je réponds à vos remarques sur les modalités d'adoption de cette réforme. Il s'agit ici d'un point d'information. Ce dossier, au même titre que celui sur le campus parisien, constitue un fil rouge que nous suivrons tout au long des années à venir. Il me paraît important que nous ayons des points d'information réguliers sur des sujets qui sont extrêmement vastes. Il faut pouvoir les suivre au fil des différents arbitrages, recueillir les réactions de chacun et éventuellement ajuster la maquette. Il est clair que le jour où nous passerons au vote sur cette maquette, nous n'y consacrerons pas 20 minutes : nous prendrons le temps d'en débattre et de voter en connaissance de cause, en ayant eu au préalable tous ces éléments d'information. Mmes DURAND et DUBOIS-MONKACHI, je vous cède à présent la parole pour répondre aux autres questions.

Bénédicte DURAND

Vous êtes déjà beaucoup sur la 2^e année. C'est normal : vous voyez bien que la présentation de la 1^{re} année toute seule est frustrante à de nombreux égards. Je partage cette frustration avec vous, mais elle est inhérente à la méthode de travail que nous avons choisie depuis 20 mois. Elle implique une avancée pas-à-pas, beaucoup de dialogues, de questions et d'incertitudes. Vous avez posé certaines

d'entre elles, notamment sur la majeure d'Humanités politiques dont nous ne voulons pas que ce soit un retour de la culture générale ou que ce soit une filière littéraire. Alors, qu'est-elle ? Je réserverai ma réponse à la finalisation du travail qui est en cours. Je pense que le mois prochain, nous pourrons vous proposer, sur un modèle commun, la 1^{re} et la 2^e année afin que vous puissiez voir les éléments de continuité, mais aussi les chartes d'enseignement. Chaque département fait actuellement le travail d'écriture de ce qu'est la discipline dans le Collège universitaire en 1^{re} année, en 2^e année et pour l'ensemble du Collège universitaire. Nous faisons ce travail d'introspection sur le sens de chacune de nos disciplines. Chacun peut avoir un avis. Je ne me place ni en compétences particulières, ni en arbitre de ces avis : sur les trois premières années d'une population étudiante composée pour moitié d'étudiants internationaux et d'étudiants français, j'ai demandé aux départements de trouver quelle est l'épine dorsale et ce que peut être le chemin de progression dans chaque discipline et les interlocutions que chacune peut avoir avec les autres, dans chacune des années.

Frédéric MION

Si vous m'autorisez un point sur la question des Humanités politiques et ce fantasme du retour de la culture générale à Sciences Po : soyons clairs, nous n'avons jamais enseigné la culture générale à Sciences Po, à part en préparation au concours parce que cela répond à une épreuve des concours administratifs qui s'intitule de la sorte. Il y a une épreuve de culture générale à l'entrée à Sciences Po et c'est elle qui a fait débat dans la configuration antérieure de ce Conseil. Ce qu'il s'agit de faire avec les Humanités politiques, c'est d'inventer quelque chose qui n'est pas absent des universités étrangères auxquelles nous nous comparons : les grands cours d'Humanités sont inhérents au cycle de gradation de tous les collèges de *liberal arts*. Ces disciplines se conjuguent pour forger quelque chose de l'ordre d'une culture humaniste. C'est ce que nous souhaitons inventer à Sciences Po avec un prisme d'études politiques qui est le propre de notre institution. Par ailleurs, sur l'histoire du 19^e siècle que tout le monde semble considérer comme étant une aberration en 1^{re} année, je vous rappelle que cela fait 20 ans que nous l'enseignons en 1^{re} année à Sciences Po. Ce que nous proposons n'est pas révolutionnaire.

Bénédicte DURAND

Nous aurons l'occasion de revenir sur les Humanités politiques lors de la prochaine séance. J'ai cité la philosophie et l'histoire qui sont des disciplines présentes dans notre offre de formation. Elles auront sans doute un rôle central dans l'animation de cette majeure, mais un rôle non exclusif. C'est un des principes de chaque majeure : toutes les disciplines seront représentées dans toutes les majeures et y seront incarnées, et elles seront proposées à tous les étudiants dans tous les campus. Ma langue a fourché : il n'y a pas 5, mais 6 fondamentaux qui constituent le socle fondamental de la 1^{re} année. Par ailleurs, il ne s'agit en aucun cas de filières : la pluridisciplinarité est acquise dans chacune des majeures. Il y aura sans doute des cours qui seront doublement badgés pour permettre aux étudiants de se rencontrer dans l'inter-majeure. Il y aura une formation commune sur laquelle nous reviendrons au prochain Conseil. Sachez que je prends vos questions, à ce stade de la réflexion, comme autant d'éléments qui seront renvoyés aux groupes de travail qui sont actuellement à l'œuvre. D'autre part, au niveau académique, la nouvelle architecture structurante du Collège universitaire est une structure de type identitaire pour la maison, c'est-à-dire pluridisciplinaire SHS. Cela n'exclut pas ce que nous appelons la spécialité géographique qui s'incarne dans chacun des campus en région et qui s'incarnera sans doute dans le campus parisien. Il s'agit qu'aucun étudiant prétendant suivre une scolarité à Sciences Po ne s'épargne une ouverture internationale ou se dispense d'un regard spécifique sur une région du monde. L'idée de la spécialité géographique est très installée dans les campus en région et s'abrite dans le cadre de majeures. Elle est initiée dès la 1^{re} année, se renforce par la nature des enseignements, notamment ceux en langue originale, en 2^e année et s'exprime très fortement par la mobilité dans la 3^e année. Marc LAZAR, souhaitez-vous dire un mot sur le 19^e siècle ?

Marc LAZAR

Je rappelle que je siége en tant que président du Conseil scientifique, mais il se trouve que j'ai par ailleurs quelques supposées compétences en histoire. Nous avons fait deux constats dans les groupes de travail animés par Bénédicte : le premier est le déficit de connaissance historique de nos étudiants qui devient vraiment préoccupant, y compris pour des gens qui vont vers l'entreprise. Merci François de ton intervention à ce propos. Cet élément fondamental a été partagé par l'ensemble de la communauté académique, quelle que soit la discipline. Pourquoi le 19^e siècle ? Nous avons beaucoup

hésité à commencer par le 20^e siècle, puis suivre un cours sur le 19^e siècle en 2^e année. Nous y avons renoncé pour d'évidentes raisons chronologiques : nous pensons que les étudiants ne connaissent plus rien au 19^e siècle. Il y a un truc qui arrive vers 1789 et ensuite un truc vers 1989. Or, le 19^e siècle est évidemment fondamental pour les questions de nationalisme, de construction des États-nations, des premiers phénomènes de globalisation, de transformation des sociétés, etc. Je suis frappé de voir que de nombreux étudiants constatent que des questionnements se nouent à partir du 19^e siècle et se retrouvent sous d'autres modalités au 21^e siècle. Même si cela déplaît parfois aux étudiants, il est préférable de commencer par le 19^e siècle pour comprendre le monde dans lequel nous vivons, ce qui est la philosophie de notre établissement.

Bénédictte DURAND

Sur la question des langues, savez-vous, M. MOINET, quel est le nombre d'heures de langue pour les étudiants parisiens, en moyenne chaque semaine ?

Arthur MOINET

Entre 4 et 6 ?

Bénédictte DURAND

Non, pas plus de 4 : en moyenne, nous sommes entre 3 et 4 heures de langue pour les étudiants parisiens qui constituent aujourd'hui les deux tiers de la cohorte. Je suis prête à toutes les discussions, mais je ne peux pas laisser dire que ce projet de parcours linguistique a moins d'ambition du point de vue de l'ouverture à l'international, car c'est faux. Ce parcours est régulé afin qu'aucun étudiant ne se retrouve à faire entre 12 et 15 heures par semaine, ce qui nous a paru tout à fait déraisonnable. Il est aujourd'hui mieux-disant en termes de nombre d'heures pour deux tiers de la cohorte du Collège universitaire. Par ailleurs, il n'est pas question de supprimer l'allemand et l'espagnol de l'offre linguistique des campus de Nancy et de Poitiers, y compris en 1^{re} année. Je vous ai dit que le cours d'Humanités pourrait être un cours où les textes en langue seraient travaillés en conférence de lecture, en allemand, en espagnol et en portugais dans ces deux campus, en arabe à Menton pourquoi pas et dans d'autres langues dans d'autres campus, comme en chinois au Havre si cela est possible dès la 1^{re} année. Ce projet linguistique vise à ce que les étudiants sortant du Bachelor puissent tous suivre une scolarité en anglais s'ils le souhaitent. C'est pour cela que, d'une certaine façon, nous avons priorisé l'anglais comme langue de travail universelle, du point de vue des universités, pour des étudiants débutant leur cursus universitaire. Nous préférons que nos étudiants parlent bien 2 ou 3 langues que mal 4 ou 6 langues. Cela ne leur sert à rien et est même un facteur d'échec dans les autres disciplines pour certains d'entre eux. Nous avons assumé une forme de régulation par la responsabilisation. En outre, les étudiants qui ne seraient pas très bons en langue pourront suivre un parcours obligatoire qui leur permet la mobilité que j'ai exprimée et, en même temps, ne se verront pas bloquer dans leur réussite parce qu'ils ne sont pas bons en langue. Il se trouve que les compétences linguistiques – et c'est très vrai pour le public français – sont très corrélées au niveau social des étudiants qui entrent dans notre maison. En conséquence, nous avons des effets cumulatifs d'échec des étudiants les plus modestes, ce qui nous paraissait poser un problème en termes sociaux et pédagogiques. Effectivement, nous assumons ce parcours qui ne restreindra à aucun moment la possibilité de faire jusqu'à 8 heures de langue, tant que c'est 4 heures d'anglais + 4 heures d'une langue non européenne.

Vous posez la question du polonais : faire 6 heures de polonais au Collège universitaire de Sciences Po est-il une priorité de l'établissement ? Les droits d'inscription des étudiants doivent-ils être mobilisés de manière centrale pour que le polonais puisse vivre ? Cette langue rassemble 3 à 4 étudiants par groupe d'enseignement. Je ne crois pas qu'il faille en faire un point central de la réforme, et je n'ai pour autant aucune acrimonie à l'égard du polonais. Je vous rappelle qu'aucun étudiant ne part en 3^e année en Pologne pour le moment. Sur cette question des langues, je voudrais saluer le travail de l'UNEF : vous êtes présents sur ce dossier depuis le début et vous nous avez fait de nombreuses propositions et remarques dont nous avons tenu compte. Vous nous avez dit que l'affichage du C1 pour le Bachelor était trop ambitieux et incohérent avec les exigences de master : nous vous avons écoutés. Vous nous avez dit que vous souhaitiez voir favorisé 2 fois 1 h 30 comme modalité d'enseignement : c'est que nous sommes en train de faire, notamment dans les campus en région, mais c'est plus compliqué à Paris parce que les cours sont mutualisés avec les étudiants de master. Vous nous avez dit que vous ne souhaitiez pas que nous conditionnions l'ouverture à une autre

langue à un certain niveau d'anglais ou de FLE : cela va être le cas et nous allons vous permettre une autre langue quel que soit le niveau de FLE ou d'anglais. Simplement, il est vrai que nous avons discriminé langues européennes et langues non européennes du point de vue de la difficulté : notre objectif est que les étudiants ne fassent pas toutes les langues possibles à tous les moments de leur scolarité. La garantie d'attractivité de notre diplôme est la qualité de nos diplômés quand ils reçoivent le Bachelor. Il faut regarder tout cela avec la connexion sur la 2^e année et la 3^e année. En 2^e année, vous verrez qu'il y aura des enseignements en langue qui signifieront eux-mêmes, et dans toutes les langues des campus, que nos étudiants seront compétents en la matière. Myriam, quel est le pourcentage des langues en crédits dans le socle fondamental ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Il équivaut à 22 %. Sachez que le polonais, le tchèque et le hongrois ne sont pas des langues poursuivies par les étudiants en master. Donc, l'investissement par semestre de 6 heures de polonais sur 3 ans se termine en master. Il n'y a aucun cours de polonais, de hongrois ou de tchèque à Paris. Cela veut dire quelque chose. Ce sont les chiffres sortis hier par le département des langues. C'est une question de cohérence et de pragmatisme : nos étudiants doivent-ils s'engager aussi longtemps et aussi lourdement pour abandonner une langue au bout de trois ans, langue qui n'est certainement pas totalement maîtrisée ? Je voudrais conclure sur la question de l'entreprise. En réalité, il existe déjà beaucoup de moments dans la scolarité du Collège universitaire où les étudiants sont confrontés à l'entreprise : il y a le stage ouvrier, le stage de terrain à la fin de la 1^{re} année, la semaine de l'orientation organisée chaque année entre les 2 semestres et le forum des entreprises. Ce sont des moments importants, mais pas assez visités par nos étudiants. Il s'agit de travailler sur la mobilisation – peut-être celle des enseignants – pour accompagner nos étudiants au forum des entreprises et travailler sur les compétences. Nous vous avons annoncé la mise en place du portfolio des compétences en lien avec le service Carrières : ce sera une manière de reposer la question. Ce n'est peut-être pas suffisant et nous ne sommes pas satisfaits de la participation des étudiants. Nous n'avons aucun moyen de la valoriser. L'idée est de la valoriser à l'avenir et que l'étudiant pourra faire valoir ses nouvelles compétences et les utiliser dans son parcours scolaire ou professionnel.

François HEILBRONN

Ce n'est vraiment pas suffisant. Ce que vous dites est anecdotique. À une époque, il y a eu un cours peu satisfaisant, Sésame, une introduction à la vie d'entreprise : je considère qu'il faudrait un minimum de 6 cours pendant le Collège universitaire sur une introduction à la vie d'entreprise pour donner envie à des étudiants, qui s'orientent très facilement vers les écoles d'affaires publiques ou d'affaires internationales, de se tourner vers l'entreprise. Ils n'ont aucune idée ce que sont la vie ou les métiers de l'entreprise. Les forums sont bien, mais anecdotiques. Les stages ouvriers n'ont aucun rapport. Ce n'est pas une réponse.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Ce sont tout de même des stages qui ont lieu au sein d'entreprises.

François HEILBRONN

Je les connais depuis le temps que je suis à Sciences Po. Il me semble que nous pouvons trouver 12 heures, voire 6 heures de cours, en 3 ans pour leur donner envie de venir à l'École du management.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

C'est la 3^e année qui sera aussi ouverte au stage et que nous aimerions développer davantage. C'est une manière de remettre un peu d'entreprise au cœur du Collège universitaire.

Bénédicte DURAND

Je suis moi aussi très intéressée par cette proposition. Même si nous travaillons sur la richesse de nos enseignements tels qu'ils existent en tant que base de notre identité et que cette réforme n'est pas une révolution, elle est une occasion pour nettoyer notre offre de formation et d'instaurer de nouveaux enseignements. Je pense notamment à la 2^e année dans le cadre des majeures : elle commencera à la rentrée 2018. Nous en sommes à la construction de l'architecture et à la cartographie générale des formations, mais nous avons encore du temps pour construire de nouveaux enseignements. Nous

voulons attacher au diplôme un portfolio de compétences et des enseignements qui seraient utiles. Vous verrez de nouveaux enseignements en 2^e année.

Carla SASIELA

Je reviens sur une question que nous avons abordée lors de notre première réunion avec les élus, à savoir la spécialisation géographique des campus. Avez-vous arbitré sur le choix de Paris ? Nous avons une inquiétude pour Poitiers puisque vous pensiez séparer l'apprentissage de la péninsule ibérique de l'Amérique latine. Nous pensons qu'il faut conserver cette cohérence historique. Et quelle spécialisation pour le campus de Dijon si vous faites le choix de l'Europe à Paris ?

Théo IBERRAKENE

S'agissant des langues, je comprends la nécessité d'égaliser le niveau d'anglais dans les premières années à Sciences Po pour que cela corresponde aux besoins d'une majorité d'étudiants. Néanmoins, il ne faut pas oublier les quelques étudiants – même s'ils sont peu nombreux – qui sont passionnés par certaines régions du monde et qui ont pour ambition de tenter les concours de la diplomatie pour lesquels il faut être préparé de longue date en langue étrangère, au vu du niveau demandé. Ne serait-ce que pour ces personnes, nous trouvons dommage qu'il n'y ait plus la possibilité de développer des connaissances sur une troisième langue à l'entrée en Collège universitaire ou d'approfondir une langue pendant 6 heures, comme le polonais. Nous pourrions imaginer la possibilité de poursuivre ces langues en master. Un deuxième point : nous partageons la frustration de ne parler que de la 1^{re} année et nous avons de nombreuses questions sur la 3^e année, notamment sur la question de la priorité sur les zones géographiques et les spécialités de chacun. Comment se fera la répartition au niveau des destinations de 3^e année ? Nous voyons que beaucoup d'étudiants de Dijon souhaitent aller dans des pays d'Europe de l'Est alors que le nombre de places est relativement limité. Et ils risqueraient d'être mis en concurrence avec des étudiants parisiens. S'agissant des étudiants du campus de Menton qui auront besoin, afin d'affirmer leur spécialisation sur le Moyen-Orient ou le Maghreb, d'aller dans un pays de ces régions, cela peut être compliqué quand on sait l'instabilité dans ces zones. Dernier point, des internationaux viennent sur les campus et il faudra faire la promotion dans leurs pays de la réforme du Collège universitaire : quel est le calendrier précis ? Quand aura lieu en Conseil le vote de la nouvelle maquette du Collège universitaire ?

Bénédicte DURAND

S'agissant du calendrier de vote, je vous ai dit que nous serons prêts sur les deux premières années dans un mois ou un mois et demi, avec des éléments qui commenceront à émerger sur les conditions dans lesquelles nous retravaillerons la mobilité entre la 3^e année. Nous ne sommes pas prêts à vous répondre sur cette question. Il est nécessaire de caler le socle des 4 premiers semestres avant d'envisager comment le 5^e et le 6^e à l'international pourront se bâtir pour le plus grand bénéfice des étudiants. S'agissant des spécialités géographiques, Madame, vous avez assisté à un moment de la discussion où nous ne réfléchissions pas à la séparation de l'Europe du sud et de l'Amérique du Sud à Dijon, mais où nous faisons le constat que le campus s'était peu à peu tourné davantage vers l'Amérique latine que vers l'Europe du Sud qui n'existait plus beaucoup dans notre offre de formation. Au printemps, nous serons prêts à ouvrir une réflexion plus mûre sur ces sujets qui sont extrêmement sensibles si nous suivons la piste que nous traçons vers une internationalisation du programme parisien qui ouvrirait la porte aux étudiants internationaux. Cela poserait le principe que le Collège universitaire, dans son entièreté, est un collège à vocation internationale. Pour vous rassurer, Monsieur, nous aurons l'occasion de revoir, de manière longitudinale, l'ensemble du parcours de langue. Il n'est pas question d'empêcher nos étudiants de réussir le concours des cadres d'Orient, au contraire. Nous pensons que la réussite à ce concours, qui est extrêmement exigeant avec des langues extrêmement difficiles, suppose des engagements de 5 ans préalables. Ce sera possible pour des étudiants pour qui cette motivation et ce projet se dégageront au cours du Collège universitaire. Ce que nous souhaitons éviter, c'est le tourisme linguistique qui est très coûteux pour l'institution – permettez-moi d'avoir cette considération très matérielle – et du point de vue pédagogique parce que passer du coréen à l'hindi dans une même année, cela n'a aucun sens du point de vue du projet de l'institution et du point de vue du projet de l'étudiant. Cela ne lui garantit aucune chance de réussite dans aucune de ces deux langues. Mais des parcours très exigeants du point de vue linguistiques seront possibles, et même mieux possibles pour tous les étudiants du Collège universitaire.

Frédéric MION

Je remercie Mmes DURAND et DUBOIS-MONKACHI pour les éléments qu'elles nous ont exposés ce matin. Je me réjouis du vif débat qui a animé notre Conseil pendant quelques instants. Pour faire écho aux propos de MM. BALME et MARTIGNY sur la méthode employée, de mémoire de directeur qui n'a que 4 ans d'expérience, mais qui s'est fait raconter les réformes antérieures de notre scolarité, jamais aucune réforme de la scolarité – et du premier cycle notamment – n'a donné lieu à une méthode aussi participative et à autant de concertation que cette réforme du Collège universitaire. Je peux entendre beaucoup de choses sur les défauts des propositions qui sont faites et sur les améliorations à apporter, mais il m'est difficile d'accepter l'idée que nous cherchons à faire passer en force des idées qui seraient nées toutes seules de nos esprits féconds et fertiles. Voilà déjà plus d'un an et demi que nous sommes au travail sur cette réforme, selon une méthode extrêmement participative puisque les 13 groupes de travail – 4 dans la première phase – ont mobilisé toutes les parties et dimensions de notre communauté. Nous serons amenés à voter un certain nombre de points évoqués ce matin lorsque ce Conseil votera les réformes du règlement de la scolarité correspondant à ce qui nous a été présenté. Ce sera l'occasion pour chacun d'exprimer librement son point de vue et, le cas échéant, de s'opposer à ce qui est proposé. Honnêtement, pour m'être fait raconter ce qu'a été la réforme du Bachelor au moment du COCUMA, je vois que nous étions très loin du niveau de participation de l'ensemble de la communauté et de ce Conseil aux décisions prises à l'époque.

Nicolas METZGER

Merci Monsieur le Directeur. Mmes DURAND et DUBOIS-MONKACHI, merci pour votre enthousiasme et pour la passion qui vous anime. Nous avons consacré presque une heure à ce point d'information, preuve qu'il était nécessaire et qu'il aura permis d'aborder, en amont des votes, un certain nombre de questions. Nous reviendrons sur ces sujets à l'occasion de séances ultérieures.

III. PROJET DE CREATION D'UN MASTER « INNOVATION ET TRANSFORMATION NUMERIQUE » EN PARTENARIAT AVEC TELECOM PARISTECH

a) Exposé

Benoît THIEULIN

Je vais tâcher d'être très synthétique tout en restant très enthousiaste sur la création de ce master « Innovation et transformation numérique ». Quelques éléments de contexte : les questions de transformation numérique des entreprises et la place des innovations dans l'économie sont aujourd'hui devenues absolument centrales. C'est à cette problématique majeure que cette nouvelle formation tente de répondre avec la difficulté que cette transformation est souvent à la confluence de cultures assez diverses : la culture technologique que nous trouvons davantage du côté des écoles d'ingénieurs, la culture de création et du design que nous trouvons dans les écoles d'art et la culture business qui reste un socle général à l'ensemble de ces transformations. Cette transversalité et cette hybridation sont assez spontanées et naturelles au sein des grandes universités américaines. En revanche, pour avoir fait un état de l'art et un benchmark sur le marché français et européen, nous commençons à voir, depuis quelques années, un rapprochement entre des écoles d'ingénieurs et des écoles de management et de commerce qui est intéressant, mais qui reste assez unilatéral. Ce sont surtout les ingénieurs qui viennent se frotter aux problématiques business au sein des écoles de management plutôt qu'une véritable offre globale où convergeront ces trois grandes cultures. C'est à cette problématique que le master « Innovation et transformation numérique » cherche à répondre avec 4 grandes dimensions dans les enseignements proposés :

- Un socle fort autour des questions de littératies numériques et des usages digitaux,
- Une culture business et entrepreneuriale qui sera signée de manière assez forte,
- La place de l'innovation et sa capacité à manager,
- Un socle de culture technique et technologique qui me semble essentiel.

Pour faire ce master, nous procédons de manière pointilliste puisque nous faisons en sorte que Sciences Po soit une des premières écoles à mettre en place un partenariat avec une école d'ingénieurs. Nous avons beaucoup d'échanges avec de nombreuses écoles : Télécom ParisTech, pour de

nombreuses raisons, nous semblait à même de répondre à nos problématiques. Cette école d'ingénieurs s'est assez fortement acculturée aux questions numériques et ce n'est pas le cas de toutes les écoles d'ingénieurs. Par ailleurs, les sciences sociales au sein de cette école y ont été abordées plus en amont que dans d'autres établissements. Enfin, elle a une méthodologie design qui apparaît naturellement dans ses maquettes et à laquelle nous pouvons articuler notre offre de formation. Le projet que nous vous proposons est un projet à étapes : nous commençons par le M2 avec ParisTech, mais sur l'idée d'un master global en 2 ans avec d'autres types de partenariats que nous sommes en train de discuter avec d'autres partenaires. La deuxième étape sera assez rapide et vous dévoilera les échéances si vous nous faites le plaisir de voter ce projet : nous souhaitons élargir très vite avec un partenariat avec une école de design. L'objectif est d'hybrider les cultures et les profils. Pour nous, la création de ce master est stratégique puisque, dans l'offre du marché de l'enseignement supérieur français et européen, il n'y a pas encore de lieu totalement identifié où seront traitées ces questions de transformation et d'innovation de manière globale. Par ailleurs, cela s'inscrit dans un contexte très particulier pour l'École du management et de l'innovation. Avec Marie-Laure DJELIC, nous avons à cœur de ne pas nous contenter d'articuler et de créer un socle commun autour des masters existants qui s'intègrent dans cette nouvelle École : nous avons aussi essayé de créer, dès la rentrée de la première promotion de cette école, un nouveau master qui sera l'étendard ou le symbole de ce que nous souhaitons faire de manière plus générale. Cela me semble être un élément extrêmement important et déterminant dans la première année de vie de l'École de management et de l'innovation.

b) Questions et observations

Nicolas METZGER

Merci M. THIEULIN pour cette présentation très claire et très concise qui s'accompagne d'un document relativement fourni apportant les compléments d'information nécessaires. Avez-vous des questions ?

Vincent MARTIGNY

Merci pour cette présentation. Ce n'est pas vraiment mon champ, mais c'est sûrement un master très utile. J'ai une question sur les débouchés professionnels. Le point 2.4 parle des nouveaux métiers auxquels répondrait ce master. Pourriez-vous développer davantage sur ces métiers et sur les entreprises qui les créeront ? Faisons-nous un master pour les startups ? Une autre question sur le budget qui fait trois lignes : j'aimerais que vous précisiez les dimensions du budget. Je me souviens d'une époque où nous ne votions pas les masters s'il n'y avait pas au moins une pleine page de budget détaillée. Vous dites qu'il n'y aura *a priori* pas de surcoût pour l'institution, mais si vous pouviez préciser cela.

Emmanuel LAZEGA

La maquette n'est pas très développée. Je me demandais si Sciences Po ne pouvait pas donner à ces futurs entrepreneurs un peu de culture géopolitique de la data qu'ils utiliseront. La data est américaine ou chinoise, mais très peu européenne. Dans le document relatif à l'acte 2 du Collège universitaire, il y a un engagement de Sciences Po qui s'appelle « L'Europe au cœur du projet d'établissement ». Aujourd'hui, dans la spécialité des réseaux sociaux, je constate que l'Europe est quasi inexistante dans le domaine des datas. Pour ce qui est lié à la réglementation du marché du travail, les consultants qui ont besoin de données sont obligés de s'adresser à des entreprises américaines qui facturent très lourdement et qui surveillent de très près ce qui est fait, dit, projeté et entrepris. Je me demande si les étudiants ne vont pas vous en vouloir, dans 5 ans, de ne pas leur avoir donné une petite idée de la façon de réguler une économie dans laquelle nous sommes des sous-traitants de Google, Facebook, LinkedIn et autres.

François HEILBRONN

Je voudrais féliciter Benoît THIEULIN pour ce travail. J'ai participé avec lui et d'autres à la création de l'École du management et de l'innovation. Les chefs de très grandes entreprises qui étaient présents ont beaucoup insisté au moment de la création de l'école sur l'enjeu de la transformation numérique. Ce n'est pas un master pour les startups. Les patrons de Michelin et de Valeo siégeaient dans la commission de création de l'école : ils disaient que tous les métiers, même pour les entreprises très industrielles, sont impactés par la transformation numérique. Sciences Po a une véritable carte à jouer

dans un master qui allie les sciences humaines, les technologies et le management. Je rappelle cet enjeu essentiel. Nous voyons dans l'analyse concurrentielle que Sciences Po a une place à part. Il y a peu de grands masters de qualité en France, alors qu'il y en a beaucoup à l'étranger. Nous avons un créneau à prendre. Au regard du temps réduit consacré à la création de ce master, le produit est tout à fait complet et intéressant. Il est tout à fait pertinent de le faire avec Télécom ParisTech, mais il faut aussi le faire avec une école de design. C'est un véritable levier pour l'École du management et de l'innovation et pour la communauté élargie de Sciences Po. Dans les sciences politiques et dans les administrations publiques, ce seront des enjeux majeurs pour les années à venir.

Hadrien CLOUET

Tout d'abord, je souscris à l'intervention d'Emmanuel LAZEGA sur l'importance de la géopolitique. Nous savons qu'un logiciel comme Google Maps n'affiche pas les villes où Google n'a pas de profit présumé et anticipé. Il y a des enjeux extrêmement importants quand on manipule ces sujets. Par ailleurs, sur l'établissement en tant que tel, Télécom ParisTech s'est illustré par un rétrécissement de l'origine sociale de ses étudiants, depuis quelques années, en triplant les frais de scolarité depuis 2014 qui sont passés de 850 à 2 600 €. Nous nous demandons quel est l'objectif poursuivi par ParisTech. Et j'ai une question sur l'avenir de l'établissement puisqu'il est sensé fusionner en 2019 avec Télécom SudParis : ce projet n'est pas mentionné ici. Quel est l'avenir d'une convention sur 4 ans avec un établissement qui a une espérance de vie de 24 mois ?

Marilou ROUJA-VANDENBROUCK

De nombreux points ont été soulevés en CVEF. Pouvez-vous nous assurer que les entretiens d'orientation individuels que vous prévoyez de mettre en place pour l'admission en master ne dessinent pas un acheminement vers une procédure de sélection ?

Benoît THIEULIN

S'agissant des débouchés, comme l'a un peu dit François HEILBRONN, un de nos enjeux est de pourvoir aux problématiques qui se font jour dans les entreprises sur les questions de transformation numérique des entreprises. Elles sont assez multiformes et de nombreux chefs d'entreprise présents dans le groupe de travail nous les ont fait valoir. Ils ont besoin de gens acculturés de manière assez générale à l'ensemble de ces problématiques qui sont complexes. Ce sont souvent des enjeux technologiques qui sont maîtrisés, historiquement, par des DSI, des enjeux de destruction de modèle d'affaire et d'autres enjeux liés aux questions d'usage, d'interface ou de design. En effet, il y a peu de gens qui ont cette culture et qui seront capables de faire diverger ces problématiques. Rares sont les chefs d'entreprises qui ne sont pas prêts à recruter massivement des personnes compétentes. Un autre débouché est le management de l'innovation, avec des problématiques assez voisines, mais dans d'autres fonctions. Enfin, même si ce n'est pas un master pour les startups, il est évident que l'enjeu sera de confronter de jeunes étudiants de Sciences Po ayant fait des sciences sociales et d'autres étudiants ayant fait du design avec, derrière, une logique d'entrepreneuriat. S'agissant de la souveraineté, je partage les remarques formulées. Sachez que nous essayons de répondre à une problématique plus générale dans les enseignements que nous avons ouverts cette année avec l'arrivée de Dominique CARDON au Medialab, au sein du master communication dans l'École de la communication. Nous élargissons le socle commun dans les Humanités numériques enseignées à tous les étudiants de l'École du management et de l'innovation. La géopolitique des datas et la gouvernance du numérique à l'heure des plateformes numériques américaines sont des problématiques centrales et que nous avons cherché à injecter. Elles le seront dans ce master, sachant que la maquette est plus détaillée dans le M2. Ce n'est qu'à partir de la rentrée 2018 que nous ouvrirons un M1. Enfin, s'agissant de l'espérance de vie du master, je vous présente le partenariat avec Télécom ParisTech et je connais moins l'évolution de ses droits d'inscription. D'après la qualité de ses élèves, il est stratégique pour Sciences Po de travailler avec cette école. Pour autant, ce n'est pas un master Sciences Po/Télécom ParisTech. Je vous ai dit que nous cherchions rapidement à élargir. La priorité pour nous est de poursuivre les discussions avec des écoles de design afin d'ajouter un partenariat. Ensuite, rien ne nous empêche et tout nous conduit à élargir à d'autres écoles d'ingénieurs. L'espérance de vie de ce master ne sera pas liée à la fusion ou l'intégration de Télécom ParisTech dans un ensemble plus vaste.

Cornelia WOLL

Une fusion n'entraîne pas la disparition de l'entité qui fusionne, sinon nous aurions du mal à comprendre l'intérêt pour une école de s'engager dans une fusion. Cela entraîne un regroupement, mais nous avons des accords, à l'international comme en France, avec des sous-entités. Je ne vois pas en quoi une fusion diminue l'intérêt que nous avons à former un partenariat avec cette entité.

Benoît THIEULIN

Sur le budget, je n'ai pas beaucoup plus d'éléments à faire valoir. Nous avons essayé de rester dans la moyenne des coûts habituels.

Vincent MARTIGNY

Il serait bien que ce Conseil dispose d'un suivi du budget parce qu'il n'est pas possible de prendre de grandes décisions si on ne sait pas combien cela coûtera à l'institution.

Jeanne LAZARUS

Avec vos réponses, j'ai le sentiment que le master est amené à beaucoup évoluer puisque la première année n'est pas finalisée et qu'une autre école pourrait intervenir. Reviendrez-vous devant nous pour ces évolutions ? Le budget n'est pas précis et il y a assez peu d'informations.

Benoît THIEULIN

C'est un peu la particularité de ce master. Nous avons un peu poussé pour avoir, dès la rentrée prochaine, cette offre nouvelle qui fait entrer Sciences Po dans ce marché qui me semble fondamental : nous avons une place à prendre et un créneau à occuper. Par ailleurs, il nous paraissait important, dans la dynamique de classement de cette école, de préempter ces problématiques. Mais vous avez raison, nous l'avons fait après la création de l'École du management et de l'innovation. Nous avons commencé par le M2 et avec beaucoup d'incertitudes et de précisions à apporter sur le M1. Je m'engage à revenir vous présenter les évolutions, ne serait-ce que pour la deuxième rentrée de septembre 2018.

Cornelia WOLL

La question qui vous est posée est celle de la création afin que l'on puisse éventuellement lancer ce master à la rentrée prochaine. Il est vrai qu'il est frustrant de ne pas voir la continuité entre la 1^{re} et la 2^e année et avec un budget plus détaillé. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous présenter le projet complet lors la 2^e année.

c) Vote

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour vos remarques. Je propose que nous mettions au vote ce projet de création en créditant M. THIEULIN de sa passion et de sa bonne foi, et en ayant conscience qu'il s'agit d'un projet pilote avec des volumes relativement faibles. Nous pouvons considérer que nous nous prononçons à titre expérimental sur ce projet et que M. THIEULIN reviendra présenter les conclusions de cette expérimentation et des éléments de cadrage plus chiffrés, si cela convient à l'ensemble d'entre nous.

Nombre de votants : 31.

Résultat du vote : 7 abstentions, 24 pour.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris approuve le projet de création d'un master « Innovation et transformation numérique » en partenariat avec Télécom ParisTech.

IV. PRESENTATION DU DOUBLE DIPLOME AVEC L'UNIVERSITE BOCCONI

a) *Exposé*

Francis VERILLAUD

Vous disposez d'un document qui vous donne l'essentiel des éléments. Ce double diplôme entre la Bocconi et Sciences Po, avec le management d'un côté et les politiques publiques de l'autre, s'inscrit dans le cadre des réflexions que nous avons menées ensemble dans ce Conseil en novembre. Il reprend les principes que nous avons discutés. Ce double diplôme obéit à une stratégie double : d'une part, le positionnement à l'international de Sciences Po grâce à l'alliance avec la très bonne université Bocconi à Milan ; d'autre part, l'attractivité avec la création d'une double formation en management et politiques publiques, type de formation dont l'intérêt n'est plus à démontrer. Par ailleurs, nous avons respecté les principes du double diplôme :

- La symétrie des temps d'étude : une année à Sciences Po et une année à la Bocconi.
- Les enseignements existants : nous ne créons pas d'enseignements particuliers.
- L'obtention de 2 diplômes de master reconnus, pleins et entiers.
- Les règlements de scolarité : celui de Sciences Po s'applique la 1^{re} année et celui de la Bocconi en 2^e année.
- Les admissions sont faites en commun : les critères d'admission des deux établissements sont complètement reconnus et respectés.
- Nous créons une cohorte qui suit l'ensemble du programme depuis son recrutement jusqu'à la remise des diplômes.
- La langue d'enseignement est l'anglais.

La Bocconi est une université italienne très reconnue dans le domaine du management et du business, d'où l'intérêt pour Sciences Po de créer une alliance forte avec cette institution, notamment en puisant dans la partie management, en rapport avec les politiques publiques. Je rappelle que nous avons plus de 15 ans de coopération avec la Bocconi et de relations de confiance forgées au fil du temps. Enfin, au travers de tous ses doubles diplômes, Sciences Po a le projet informel de constituer une sorte de réseau d'excellence en Europe qui réunit la Bocconi, Saint-Gall, la LSE, l'Instituto de Empresa à Madrid et quelques autres.

S'agissant des frais de scolarité, la situation est équilibrée. La 1^{re} année à Sciences Po, les étudiants paieront les frais de scolarité de l'institution, selon les règles de Sciences Po. Le maximum sur le master est de 13 979 €, les frais de scolarité étant définis en fonction des ressources des familles. À la Bocconi, les frais de scolarité sont à peu près du même ordre, à hauteur de 12 474 €. Les règles d'aide financière s'appliquent à la Bocconi pour les étudiants : reste qu'elles dépendent exclusivement de la Bocconi qui a des systèmes de bourses au mérite et d'excellence académique. Les programmes de double diplôme correspondent à des étudiants qui ont postulé pour ces programmes et qui suivront leur parcours de master dans le cadre de ce programme. Par ailleurs, les doubles diplômes bénéficient à tous les étudiants de Sciences Po en assurant un meilleur positionnement à l'international de nos formations. L'an dernier, nous avons 5 500 candidats internationaux à Sciences Po, tous confondus. Les doubles diplômes représentaient un tiers de candidats de PSIA et un quart des candidats aux masters. Cela prouve l'attractivité de ces doubles diplômes.

Enfin, à chaque fois que je vous ai présenté un programme de double diplôme, je me suis engagé à vous rappeler le cadre général et à vous indiquer les programmes sur lesquels nous travaillons. À venir très prochainement, un accord de double diplôme entre l'université de Toronto, la Munk School of Global Affairs, et l'École d'affaires publiques. Un autre programme se profile avec la National University of Singapour : nous concrétisons le double diplôme avec le Master of Public Policy de l'École d'affaires publiques. Des discussions sont en cours entre l'École du management et de l'innovation et la Stockholm School of Economics. Cette semaine, nous entamons des discussions entre Saint-Gall et l'École du management et de l'innovation. Un projet est très avancé entre l'École urbaine et le Colegio de Mexico. Enfin, il y a un projet à l'École urbaine avec UCLA.

b) *Questions et observations*

Nicolas METZGER

Je vous remercie M. VERILLAUD pour cette présentation et ces éléments prospectifs. Avez-vous des questions ?

Marc LAZAR

Cet accord est tout à fait intéressant. Mais quelle est la relation avec l'École du management et de l'innovation ? Y a-t-il des possibilités d'articulations ? Pourquoi n'en parle-t-on pas dans ce document ?

Samuel KHALIFA

J'ai du mal à m'y retrouver dans la terminologie, entre université et école. La Bocconi est présentée ici comme une université. Par ailleurs, elle est classée en tant que *management school*.

Marilou ROUJA-VANDENBROUCK

Pouvez-vous préciser le système progressif qui existe à la Bocconi ? J'ai passé un peu de temps dans cette institution et je sais que le système est semblable à celui de Sciences Po. Ensuite, pouvez-vous nous préciser quels sont les systèmes de bourses *ad hoc*, hors bourses au mérite, proposés par l'institution ?

Francis VERILLAUD

En ce qui concerne l'École du management et de l'innovation et la Bocconi, les discussions seront évidemment engagées. Nous aurons prochainement l'occasion de rencontrer le nouveau recteur afin de commencer les discussions sur le champ du management et du business. Je pense que nous aboutirons à une conclusion positive, même si cela prend un peu de temps.

Paolo MODUGNO

Oui, c'est une université. Elle s'appelle à l'international « Bocconi University » et compte plusieurs facultés, dont une faculté de droit. À l'origine, elle était dans le domaine du management. Elle fait partie des meilleures écoles de business du monde. S'agissant du système progressif des droits de scolarité, il existe seulement en premier cycle avec 4 échelons. C'est la loi italienne qui impose cela à toutes les universités publiques ou privées. En master, les universités sont libres de leurs frais de scolarité : en master à la Bocconi, tout le monde paye 12 474 €, mais ceci est compensé par un système de bourses. Celles-ci sont sur critères sociaux et au mérite. Il existe un système classique pour postuler à ces bourses : il est clairement expliqué sur le site de la Bocconi. Enfin, nous travaillons depuis longtemps avec Marc LAZAR sur le franco-italien : il y a une grande actualité économique franco-italienne en ce moment. Nous essaierons de créer des bourses spécifiques franco-italiennes auprès d'entreprises présentes dans les deux pays afin d'accompagner ce programme.

c) *Vote*

Nicolas METZGER

Je mets aux voix la ratification de ce double diplôme. Il me semble que nous avons de nouvelles procurations. Mme GASMI pourriez-vous nous les annoncer préalablement s'il-vous-plaît ?

Ismahane GASMI

M. MARTIGNY donne procuration à M. ÉTRILLARD.

Nombre de votants : 31.

Résultat du vote : 4 abstentions, 27 pour.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris ratifie l'accord de double diplôme avec l'Université Bocconi.

Nicolas METZGER

Les deux points suivants initialement prévus à l'ordre du jour – le point d'étape sur notre futur campus parisien et le point d'information sur la charte relative à l'acceptation des financements publics et privés – sont ajournés afin que nous puissions tenir les délais impartis à notre séance.

V. POINT D'ETAPE SUR NOTRE FUTUR CAMPUS PARISIEN

Ce point est ajourné.

VI. INFORMATION SUR LA CHARTE RELATIVE A L'ACCEPTATION DES FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS, SUR LA POLITIQUE DE NOMINATION DES ESPACES ET DES PROGRAMMES

Ce point est ajourné.

VII. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

a) *Vote*

Nicolas METZGER

Lors de notre précédente réunion, deux points d'information avaient été demandés. Le premier fait suite à des inquiétudes sur la situation de l'EAP : un point est prévu lors de notre prochaine séance. Le second porte sur la politique scientifique de Sciences Po : il sera normalement abordé dans deux séances. Ces éléments mis à part et sous réserve de modifications formelles que vous pouvez transmettre à Mme GASMI, je mets aux voix ce procès-verbal.

Nombre de votants : 31.

Résultat du vote : 31 pour.

Le Conseil de l'Institut adopte à l'unanimité le procès-verbal du 13 décembre 2016.

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Nicolas METZGER

Je cède la parole à Monsieur le Directeur qui souhaite nous communiquer un certain nombre d'éléments.

Frédéric MION

Je souhaitais informer ce Conseil de divers points relatifs aux procédures disciplinaires, passées ou à venir pour notre institution. Je signale au Conseil que j'ai saisi la section disciplinaire d'une procédure dirigée contre une étudiante de l'École de droit qui s'est rendue responsable de faits qui pourraient être assimilés à du harcèlement envers au moins l'une de ses camarades de promotion et envers l'un de ses enseignants. J'ai contacté Dina WAKED, qui est la présidente de notre formation disciplinaire, pour lui demander d'engager la procédure disciplinaire envers cette étudiante.

Je voulais surtout faire un point sur un dossier qui nous a occupés en des temps relativement anciens : il s'agit d'une étudiante de notre Collège universitaire du campus de Reims, Mme Amira JUMAA, qui, en octobre 2015, a proféré sur les réseaux sociaux des propos à caractère antisémite appelant au meurtre des Juifs. À ce titre, elle a été condamnée par la section disciplinaire de notre institution à l'exclusion définitive au cours de l'année 2016. Mme JUMAA a contesté cette décision d'exclusion définitive devant la formation compétente du CNESER : cet appel, qui a suspendu le caractère

exécutoire de la sanction, est toujours pendant. Mme JUMAA a demandé que soit annulée par le tribunal administratif de Paris la décision que j'avais prise à titre complémentaire de la sanction dont elle a fait l'objet, à savoir la décision l'excluant temporairement de notre établissement tant que l'appel de la procédure disciplinaire n'était pas achevé. Mme JUMAA avait été déboutée en référé, mais elle a obtenu gain de cause au tribunal administratif de Paris sur le fond. Ce tribunal m'a enjoint de reconsidérer la situation de cette étudiante dans les 3 mois. J'ai donc jusqu'au 21 mars prochain pour décider ce que je dois faire s'agissant de cette étudiante. Mon sentiment, aujourd'hui comme à l'époque de ma décision de tenir Mme JUMAA à l'écart de notre établissement, et compte tenu des informations, précises et concordantes, dont je dispose, est que son retour au sein de notre établissement serait de nature à causer un trouble très grave à l'ordre public au sein de notre maison. J'avais eu des témoignages nombreux, au moment des faits et dans les mois qui ont suivi, d'étudiants et d'enseignants faisant état de leur émoi à l'idée que cette personne puisse revenir dans notre établissement. Je me permets de mentionner cette affaire devant le Conseil pour recueillir le sentiment des uns et des autres. Marc LAZAR qui vient de partir et que j'avais informé de ce dossier m'a laissé un mot m'indiquant qu'il a reçu des échos d'un certain nombre d'enseignants à l'époque et aujourd'hui encore : ils refuseraient de faire cours si Mme JUMAA devait se trouver dans une classe devant leur être confiée. J'indique ces éléments au Conseil pour recueillir votre sentiment sur le sujet, pour ceux qui souhaiteraient réagir. Pour être tout à fait complet, j'ajoute que Mme JUMAA avait par ailleurs fait l'objet d'une procédure pénale au terme de laquelle elle a été sévèrement condamnée par le tribunal correctionnel de Paris des faits d'injures publiques à un particulier en raison de ses origines raciales, religieuses ou ethniques.

Nicolas METZGER

Merci Monsieur le Directeur. Pouvez-vous nous indiquer les motifs qui ont été invoqués par le tribunal administratif pour justifier l'annulation de la décision d'exclusion temporaire ?

Frédéric MION

Le tribunal s'interroge sur l'importance des menaces de troubles à l'ordre public qui ont justifié la décision que j'avais prise de maintenir Mme JUMAA à l'écart de notre maison. Je crois que cette menace est très sérieuse et réelle. Il y a des éléments qui ont trait à l'organisation de nos travaux, mais également au préjudice d'image qui résulterait pour Sciences Po du retour de Mme JUMAA dans nos rangs.

Grégoire ÉTRILLARD

Je voudrais parler comme représentant des vacataires et enseignant à Sciences Po. Et j'ai fait partie de la section disciplinaire ayant sanctionné Mme JUMAA. Sur la manière dont se sont déroulés les débats, sur la décision, bien évidemment, il est très clair que nous avons un devoir de confidentialité. Je me contenterai de citer les considérants de la décision définitive à l'égard de Mme JUMAA. Cela incluait notamment les propos de Mme JUMAA dont je voudrais qu'on les réentende. Mme JUMAA a écrit sur Facebook : elle a été entendue lors de l'instruction qui a pu confirmer un certain nombre de choses. Je me suis procuré le jugement et je reviendrai sur l'émoi que cela suscite chez les enseignants vacataires que je représente. Je vois qu'elle a été condamnée au pénal. Je rappelle que pour être condamné au pénal sur des propos, il faut qu'ils soient d'une certaine dimension. Je constate que, dans la décision du tribunal de grande instance – la 17^e chambre qui est spécialisée sur ce type de sujet –, il semblerait qu'au cours des débats, Mme JUMAA ait contesté avoir écrit un certain nombre de ces propos. Or, cela figure dans la décision que nous avons rendue, elle a confirmé devant la section disciplinaire qu'elle avait bien tenu ces propos et elle a confirmé que ces propos avaient été tenus une première fois et, ensuite, après environ une heure, une deuxième fois, manifestant par là même – et c'est ce que nous avons retenu collectivement – une véritable volonté de tenir ces propos. Il ne s'agit pas de propos tenus sur le moment, mais de propos réitérés sur une durée d'une heure. C'est important de le signaler, car dans les jurisprudences, notamment pénales, il y a un vrai sujet de savoir s'il y a un seul moment ou plusieurs moments dans le cadre d'une infraction.

Pour rappeler ces propos, les voici : « *Yes, you Jews deserve to learn these lesson. What do you expect taking over people's land and killing them ? Hugs ? You don't belong anywhere in this world. That's why you guys are scums and rats and discriminated against wherever you are. Do not blame it on the poor Palestinians. First of all you dispersed rats, I am not an immigrant from France, I am from Kuwait so my country can buy you and your parents and put you in ovens.* » On ne parle pas de propos

dans le simple cadre d'une conversation houleuse. Il y a réellement une menace qui est de racheter des personnes – avec un sous-entendu sur l'esclavage – et de les mettre dans des fours. On ne peut pas imaginer que ce soit un hasard s'agissant de Juifs.

Ceci étant rappelé, pour avoir parlé avec mon électorat, le trouble à l'ordre public, qui avait été invoqué par Monsieur le Directeur n'est pas une théorie. À titre personnel même – et je parle en tant qu'enseignant et non pas ancien membre de la section disciplinaire –, quand je suis arrivé à la section disciplinaire, moi et tous les autres membres étudiants et enseignants de cette section n'avions aucun préjugé sur la décision qui serait rendue. Une décision a été rendue par la communauté de Sciences Po à travers sa section disciplinaire, et je peux vous dire qu'il y a eu des débats. Ils ont été nourris et aucune décision n'a été prise avant ces débats. Cela créerait pour les vacataires et les étudiants un vrai trouble d'imaginer que cette personne puisse revenir et participer à l'école comme si de rien n'était. Je pense qu'il est essentiel pour Sciences Po de prendre une décision de sanction, quelle qu'elle soit. La décision de la section disciplinaire était l'exclusion. Je crois qu'il est nécessaire qu'elle soit conservée. Cela créerait un véritable trouble dans l'institution que Mme JUMAA soit réintégrée. Je suis tout à fait d'accord avec la décision prise par le directeur. Et je dirai même que toute autre décision aurait été totalement incompréhensible et aurait créé un véritable problème.

Nicolas METZGER

Merci M. ÉTRILLARD. Je signale que je suis moi-même un élu des enseignants vacataires et je me joins à vos propos. Ce que propose Monsieur le Directeur, c'est de prendre une nouvelle décision d'exclusion temporaire en attendant le jugement en appel de la décision d'exclusion définitive. La question est de savoir si nous estimons que cette mesure temporaire est fondée.

François HEILBRONN

Je remercie Grégoire ÉTRILLARD pour son intervention très complète et très claire sur ce sujet. Au moment des faits, j'étais membre du Conseil de direction. J'ai été appelé par la commission disciplinaire, non pas comme membre, mais comme témoin. L'autre témoin était Gilles CLAVREUL, préfet délégué interministériel pour la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. J'étais appelé comme témoin, non pas en ma qualité de professeur à Sciences Po, mais parce que je suis le vice-président du mémorial de la Shoah, et pour qualifier sur le plan historique les termes très précis employés par Mme JUMAA. J'ai aussi été appelé comme témoin devant la 17^e chambre correctionnelle lors de son procès. Je voudrais rappeler que ce procès n'a pas été entamé par des parties civiles, mais déclenché par le ministère des Affaires étrangères puisque Mme JUMAA était stagiaire à l'ambassade de France à Washington. C'est le parquet qui a poursuivi Mme JUMAA. Elle a été condamnée de manière très ferme, comme l'a rappelé Grégoire ÉTRILLARD qui est avocat, contrairement à moi. Il est très rare d'être condamné pour des propos tenus sur les réseaux sociaux. Je voudrais lire quelques extraits du jugement. Grégoire ÉTRILLARD a rappelé les termes particulièrement violents d'antisémitisme caractérisé, mais aussi d'appel au génocide tenus par Mme JUMAA. La décision de justice est la suivante : « Il résulte de ces éléments que les faits d'injure publique aggravée sont caractérisés dans tous leurs éléments s'agissant de termes injurieux diffusés publiquement entre le 22 et le 23 octobre 2015 contre un groupe de personnes en raison de leur religion. Il y a lieu de déclarer Amira JUMAA coupable des faits reprochés. » Elle a été condamnée à 8 000 € d'amende. Je suis assez au fait des condamnations rendues par la 17^e chambre correctionnelle et je voudrais mettre en perspective cette condamnation : Alain SORAL est régulièrement condamné par la 17^e chambre correctionnelle, entre 5 000 et 10 000 €. Mme JUMAA a eu une condamnation pécuniaire d'un montant comparable à celle que peut recevoir Alain SORAL. Pour conclure, en tant qu'enseignant et professeur des universités à Sciences Po, j'ai un cours où j'enseigne à 350 ou 400 étudiants en fonction des années. Si, par hasard, Mme JUMAA devait être intégrée par décision administrative d'un tribunal quelconque et qu'elle devait venir à mon cours, je n'enseignerai plus à Sciences Po et je ne donnerai pas mon cours. Cette position est la mienne, mais c'est aussi la position d'une trentaine d'enseignants qui ont écrit à l'automne au directeur en ce sens, pour exprimer leur désaveu le plus profond contre toute décision administrative ou juridique qui nous demanderait une réintégration de Mme JUMAA. Par ces propos, par ces condamnations, par la confirmation de ces propos, elle ne correspond en aucune manière à l'éthique et aux valeurs que notre école enseigne. Elle s'est mise en dehors de la communauté de Sciences Po. Je soutiens complètement la direction de Sciences Po dans cette mesure puisque le retour de Mme JUMAA porterait une atteinte irrémédiable à l'image de notre institution qui enseigne les valeurs humaines de respect et de tolérance dans un monde compliqué.

Romarc LAZERGES [*Propos transmis par écrit*]

Je partage la position exprimée par Grégoire ÉTRILLARD et François Heilbronn et je soutiens la décision prise par le directeur de Sciences Po de ne pas réintégrer Mlle JUMAA en attendant la décision de l'organe disciplinaire d'appel. Son retour dans l'établissement entraînerait en effet inévitablement des risques graves pour l'ordre public et provoquerait des désordres importants de nature diverse : des étudiants ne manqueraient pas de manifester leur vive désapprobation à l'intérieur de l'établissement et il est probable que nombre d'entre eux suspendraient leur présence en cours ; les enseignants seraient quant à eux placés face à un délicat cas de conscience : faut-il accepter d'enseigner – au sein de Sciences Po – en présence d'une étudiante condamnée par la juridiction pénale pour des propos d'une gravité exceptionnelle, et exclue de son stage à l'ambassade de France au moment des faits, le tout au risque de graves désordres pendant les cours ? J'opterais pour une réponse négative car il est clair pour moi que les conditions normales de l'enseignement ne seraient pas remplies. Il est vraisemblable par ailleurs que le retour, même temporaire, de cette étudiante, ferait l'objet d'une attention exceptionnelle des médias français et étrangers, dans un contexte politique de surcroît très sensible, et cette attention médiatique pourrait accentuer les troubles à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments. Il me semble en définitive que la décision prise par le directeur de Sciences Po est la seule qui soit à la fois cohérente avec la décision de l'organe disciplinaire de Sciences Po dans l'attente de la décision de l'organe d'appel, de nature à préserver le bon fonctionnement de l'établissement et conforme au droit.

Catherine BLANC

Je soutiens la décision de l'exclusion définitive. Néanmoins, je voudrais des précisions sur les échanges que vous avez pu avoir cette jeune femme. Je joue un peu l'avocat du diable. Je voudrais savoir si cette jeune femme a pu, à un moment donné, regretter ses propos et demander une espèce de pardon. Je voudrais simplement savoir si cette jeune personne a reconnu que ses propos et son attitude étaient inadmissibles. Cela ne change rien à ma position de ne pas réintégrer cette jeune femme, mais il faudrait tenir compte d'éléments en cas de propos tenus sous le coup de la colère ou d'une position affirmée. Je ne sais pas, je ne connais pas le dossier. Je veux avoir une position un peu éclairée et pas simplement sur la base des propos qui me sont rapportés par chacun d'entre vous.

Nicolas METZGER

Je propose que M. ÉTRILLARD vous réponde, toujours sous couvert du secret des délibérations.

Grégoire ÉTRILLARD

Cette question est absolument essentielle. Vous savez mon attachement au droit de la défense. Je crois que c'était l'objet de la section disciplinaire. Nous avons essayé d'avoir la discussion la plus froide et la plus sereine possible au sein de la commission. Quant à la question que vous posez, nous avons essayé de prendre en compte toutes les circonstances. Nous avons collectivement constaté que les propos avaient été publiés à une certaine heure et, pour les autres, une heure plus tard. Les propos ont été tenus dans trois publications successives sur une durée d'environ une heure et elle a réitéré par écrit des insultes dans un registre particulièrement caractérisé. L'intéressée admet avoir continué durant cette période à vaquer à ses occupations avec un groupe d'amis. Dans ces conditions, la commission disciplinaire a considéré que ces propos doivent être vus comme délibérés. Il ressort de notre délibération qu'elle dit avoir adressé des excuses, sans qu'aucun élément en ce sens ne nous ait été communiqué. La section disciplinaire a simplement constaté que les excuses supposées n'ont pas été fournies par écrit.

Catherine BLANC

Elle s'est présentée devant une commission et devait pouvoir défendre un point de vue. À ce titre, nous devons être informés si elle a présenté ou non des excuses.

Grégoire ÉTRILLARD

C'est en effet ce que la commission disciplinaire a essayé de savoir, et je vous ai donné sa délibération. Ce que je veux dire, c'est que la commission disciplinaire a pesé le pour et le contre. Elle a envisagé de manière très sereine l'ensemble des sanctions envisagées. Nous ne nous sommes pas précipités sur une sanction ou une autre.

Nicolas METZGER

J'interromps un instant le débat. Monsieur le Directeur doit nous quitter et veut dire un mot.

Frédéric MION

Oui, je suis confus, un membre du gouvernement m'attend dans mon bureau et je ne veux pas le faire patienter trop longtemps. Je ne souhaite pas interrompre ce débat, mais le recadrer. Il ne s'agit pas que nous refassions le procès de Mme JUMAA. La décision a été rendue régulièrement par la section disciplinaire et l'appel est pendant devant le CNESER. Ma responsabilité en tant que chef d'établissement est de m'assurer que la décision que je suis amenée à prendre est fondée sur une appréciation réaliste des risques que la réintégration éventuellement, fut-ce à titre temporaire, de Mme JUMAA ferait courir à la bonne organisation de nos travaux et à la bonne exécution de nos missions. Pour l'instant, j'entends que les risques sont réels. Je souhaite que le débat se poursuive sur cette question pour voir si je suis fondé à prendre, avant le 21 mars, une nouvelle décision d'exclusion.

Samuel KHALIFA

Avez-vous besoin d'un vote du Conseil de l'Institut ?

Frédéric MION

J'ai besoin d'une expression claire des uns et des autres sur le sujet.

Karoline POSTEL-VINAY

En tant que membre élu de la faculté permanente et au nom de cette communauté académique, je pense que je ne trahis pas nos mandants en disant que nous sommes très perturbés par cette affaire. Le caractère abject du délit a été rappelé par la citation des propos en question. La gravité de ces actes a été démontrée par la 17^e chambre du tribunal de grande instance dont nous savons qu'il ne juge pas à la légère. Je pense que la peine extrêmement lourde imposée par cette chambre est tout à fait à la hauteur de la gravité des faits. Comme le disait Catherine BLANC, nous ne sommes pas la justice et nous devons avoir une réponse équilibrée. Mais j'ai regardé de près les réactions d'Amira JUMAA et j'ai été vraiment troublée qu'elle qualifie ses actes d'erreur. Je trouve que c'est totalement disproportionné par rapport à la gravité des faits. Elle n'a pas fait une bêtise, elle n'a pas fait une erreur : elle a commis un crime qualifié par la 17^e chambre. À ce titre, revenir sur notre décision d'exclusion serait très troublant et enverrait un message totalement incohérent et inconsistant. Par ailleurs, je pense qu'il y a une certaine constance dans la position de Sciences Po sur la vigilance à avoir à l'égard du négationnisme, de l'antisémitisme et du racisme. Je pense à Richard DESCOINGS et à ses positions sur des questions similaires. Nous sommes là dans notre rôle et fidèles à nous-mêmes. Il paraît important de rester complètement sur la décision qui a été prise et de la défendre jusqu'au bout.

Richard BALME

Je rejoins les propos de Karoline POSTEL-VINAY sur l'extrême gravité de ces faits et je m'oppose à toute mesure de clémence qui troublerait les étudiants et les enseignants et provoquerait sans aucun doute des désordres importants. J'aimerais savoir : avec qui échangeait-elle ? S'agit-il d'autres étudiants de Sciences Po, des étudiants d'ailleurs ?

Karoline POSTEL-VINAY

Un étudiant israélien sur un forum d'échange.

Grégoire ÉTRILLARD

Je n'ai pas l'information très exacte. Elle était sur un groupe public Facebook consacré à la question israélo-palestinienne.

Marie RASSAT

Je rejoins tout ce qui a été dit. Je voudrais parler du travail que nous, salariés, menons avec l'ensemble des étudiants. Nous passons beaucoup de temps à encadrer les propos qu'ils peuvent tenir. Nous recevons chaque étudiant dès que nous constatons un dérapage. Il y a parfois des prises de position en amphî ou dans des groupes de conférences : les enseignants nous préviennent et nous recevons les

étudiants. Nous les formons et nous essayons de leur dire qu'il ne faut pas tenir certains propos. Je pense très honnêtement que la réintégration de cette jeune fille mettrait à mal tout le travail que nous effectuons en permanence. Comment pouvons-nous avoir ce rôle d'éducation, main dans la main avec tous les enseignants, et accepter que de tels propos soient tenus ? C'est ma position. Je ne reviens pas sur tout ce que vous avez dit : je suis d'accord avec vous tous. Je reviens surtout sur la position d'organisation dont Frédéric MION a parlé avant de partir. Notre organisation serait vraiment très fortement perturbée si cette jeune fille devait revenir. En plus, pour connaître la scolarité de cette jeune fille, nous ne savons pas, si elle devait repartir, si elle ne recommencerait pas dans un autre pays.

Nicolas METZGER

J'en profite pour saluer le travail remarquable effectué par les équipes pédagogiques de Sciences Po dans l'accompagnement des étudiants afin d'éviter et prévenir ce genre de situation. Si je résume les différentes interventions, je crois que la position de ce Conseil est la continuité par rapport aux décisions qui ont été rendues antérieurement, à la fois pour prévenir un risque avéré de trouble à l'ordre public au sein de l'établissement et pour éviter un risque d'atteinte à l'image de Sciences Po. Par conséquent, nous soutenons pleinement le directeur dans le souhait qu'il a émis de prendre une nouvelle décision d'exclusion temporaire de Mme Amira JUMAA en attendant le jugement en appel de l'affaire. S'il n'y a pas d'objection, nous restons sur cette position. Mme WOLL souhaitait faire un point sur la vidéosurveillance. Avant cela, je rappelle qu'il était prévu que nous fassions une photo pour remplacer celle qui figure sur le site Internet. Malheureusement, la salle s'est un peu clairsemée : je vous propose que nous reportions cette photo à la prochaine séance et je m'engagerai à ce que nous tenions les délais.

Marie RASSAT

Mon intervention ne concerne pas la photo. Je rejoins ce que M. BALME disait tout à l'heure. Je suis un peu inquiète sur le fait que nous reportions le point sur le campus parisien et celui sur la charte au prochain Conseil dont l'ordre du jour est déjà très chargé. Je crains que nous n'ayons pas le temps de tout faire et de prendre le temps des débats, qu'il s'agisse du Collège universitaire, de l'EAP et des autres projets. Serait-il possible d'organiser une séance intermédiaire ou supplémentaire ?

Nicolas METZGER

Nous y réfléchissons lors de la prochaine réunion préparatoire du Bureau. Nous avons accumulé un certain nombre de points en retard, sans compter les questions diverses que nous allons être obligés d'abrèger. Nous réfléchissons au fait d'intercaler une séance exceptionnelle ou de prévoir un délai plus long pour l'une des prochaines séances afin d'apurer ce passif. Je cède la parole à Mme WOLL.

Cornelia WOLL

Comme cela vous a été indiqué par mail, nous avons procédé à l'installation de caméras de vidéosurveillance dans les zones publiques de Sciences Po, notamment la Péniche. Ces zones tombent sous la réglementation émanant de la préfecture. C'est à sa demande et à la suite d'un audit que nous avons installé ces caméras. Cela va dans le sens des recommandations Vigipirate du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Intérieur en direction des établissements d'enseignement universitaires. Vous en avez été informés, ainsi que les personnes qui se trouvent dans les zones où elles peuvent être filmées. Je sais que vous avez des questions et je tiens à vous rassurer : nous respectons les demandes de l'État pour la sûreté des étudiants, la réglementation de la préfecture et les consignes de la CNIL dans l'exploitation de ces images. Je suis à votre disposition pour répondre à d'autres questions. Je m'étonne un peu du débat qui s'est ouvert après la communication que nous avons faite au CVEF.

Théo IBERRAKENE

Nous comprenons les exigences en matière de sécurité du fait des événements qui nous touchent. Néanmoins, nous déplorons la limitation de l'expression politique que peut induire la présence des vigiles – loin de moi de remettre en cause leur rôle –, notamment lorsqu'il y a des événements. Nous sommes attachés à l'idée que les étudiants puissent s'exprimer, de manière pacifique évidemment, ou afficher leur désaccord lors d'événements. Par ailleurs, lors de différentes visites et conférences, il a été mis fin, de façon prématurée, à un certain nombre de cours pour justement permettre l'arrivée des intervenants à Sciences Po. Nous dénonçons le fait que la sécurité soit mise en avant face à la priorité

pédagogique. D'autre part, nous aimerions avoir accès à des éléments financiers, notamment sur la mise en place de tous ces dispositifs, vigiles à l'entrée et caméras.

Alexandre HENNION

J'avais une question sécuritaire pour M. MION, mais il a dû quitter la séance. Il y a trois mois, un débat avec Florian PHILIPPOT, vice-président du Front national, a été organisé par Sciences Po TV. Ce débat a dû être annulé parce qu'une vingtaine d'étudiants, individus d'extrême gauche, ont décidé des personnes qui ont le droit de parler ou non à Sciences Po et ont décidé de bloquer l'événement. Il y avait notamment des membres d'un syndicat qui se dit majoritaire à Sciences Po. Ces personnes d'extrême gauche avaient des slogans très intelligents comme « VALLS, FILLON, LE PEN, même combat ». M. MION, le lendemain, a envoyé un mail à tous les étudiants pour dire que ces individus s'exposaient à des sanctions. Ces individus ont-ils été sanctionnés ? Par ailleurs, il y a un mois, l'UNEF a fait circuler une pétition contre le tout sécuritaire à Sciences Po, mais j'ai l'impression qu'il joue au pompier pyromane. Pour la conférence de M. GATTAZ, certains cours ont dû être annulés et la Péniche a dû être bloquée des heures en amont, et cela parce que, un mois auparavant, des membres d'extrême gauche ont décidé de bloquer la Péniche. Je pense que l'administration a pris ces mesures pour éviter un futur blocage d'événements politiques que l'UNEF dénonce.

Nicolas METZGER

Mme WOLL, souhaitez-vous apporter un éclairage ?

Cornelia WOLL

Merci pour ces deux interventions qui pointent la triangulation entre le maintien d'une expression politique régulée, le maintien des cours et le suivi des recommandations pour la sûreté des personnes à l'intérieur de Sciences Po. Toutes nos décisions visent à répondre à ces trois objectifs et à maintenir leur équilibre autant que possible, avec l'objectif pédagogique qui prime, l'objectif sûreté qui ne se soumet pas à un calcul économique et l'expression politique que nous souhaitons permettre dans la mesure tant qu'elle n'enfreint pas les autres objectifs. Ces trois objectifs sont au cœur de nos actions et nous essayons de faire au mieux, bien qu'il y ait des tensions. Je ne suis pas sûre de comprendre en quoi les vigiles vous empêchent de vous exprimer politiquement. Je suis d'accord avec vous : l'expression de ce que vous voyez aujourd'hui s'inscrit dans le contexte actuel avec une interrogation sur la sûreté qui est accrue. S'agissant des éléments financiers, ils vous sont communiqués au sein du Conseil d'administration tous les ans. C'est le budget sûreté de Sciences Po : les caméras sont prévues dans le budget prévisionnel qui n'a rien d'extraordinaire. Toutefois, ce budget sûreté est évidemment exceptionnel pour les établissements universitaires et publics parisiens. C'est l'actualité qui veut cela.

Nicolas METZGER

Merci Mme WOLL. Il y a un manifestement des conflits d'usage au sein de la Péniche, que nous ne pourrions pas résoudre ici. Je vous propose de lever cette séance en ayant à l'esprit que nous reportons un certain nombre de questions diverses à une éventuelle séance exceptionnelle que nous essayerons de programmer rapidement.

Hadrien CLOUET

La charte sur les financements sera traitée lors de la séance exceptionnelle ou à la séance suivante ?

Nicolas METZGER

Cela reste à définir. Merci à tous pour votre enthousiasme. Je suis navré que nous ayons dépassé l'heure : l'ordre du jour était chargé. Je vous remercie de votre participation et vous donne rendez-vous le mardi 21 mars 2017 à 9 heures en cette salle. Bonne journée.

Nicolas METZGER lève la séance à 11 h 25.